

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	47
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir :	9	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	8	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. Gérard DAUDET - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
M. ATTARD Alain	Mme JEAN Amélie	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
M. BATOUX Philippe	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. BOREL Félix	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. BOURSE Etienne	Mme MILESI Véronique	M. SILVESTRE Claude
Mme BUCHACA Sophie	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
Mme CRESPEL Delphine	M. NOUVEAU Michel	M. VOURET Eric
Mme DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. DERRIVE Eric	M. PETTAVINO Jean-Pierre	

**Absents ayant donné pouvoir :**


Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M.GERAULT Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	ayant donné pouvoir à M.PETTAVINO Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M.MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. ATTARD Alain
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

**Absents n'ayant pas donné pouvoir :**

Mme BLANCHET Fabienne	Mme NALLET Christine
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MACK Marie-Thérèse
M. JUNIK Pascal	Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. KITAEFF Richard	Mme PALACIO Céline

**Secrétaire de séance :**

Mme ROUX Isabelle

	République française <span style="float: right;">2024/ ....</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 15 février 2024

<b>N° 2024-012</b>	<b>ENVIRONNEMENT - DECHETS</b> - Demande de subvention DETR 2024 – Mise en place du contrôle d’accès des déchetteries multi-matériaux
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l’Environnement ;*
- *Vu le Code Général des Impôts ;*
- *Vu la loi du 13 juillet 1992 relative à l’élimination des déchets ainsi qu’aux installations classées pour l’environnement ;*
- *Vu l’arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l’appui d’une demande de subvention présentée au titre de la DETR ;*
- *Vu le Schéma Régional d’Aménagement, de Développement Durable et d’Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé par le Conseil Régional le 26 juin 2019 et par arrêté préfectoral le 15 octobre 2019 ainsi que la Stratégie Régionale en matière de prévention et de gestion des déchets ;*
- *Vu la loi Anti-gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2024.*

Le SRADDET approuvé le 26 juin 2019 par le conseil régional prévoit de diviser par deux les quantités de déchets des activités économiques (DAE) collectés en mélange par les services publics.

Dans le cadre de sa compétence déchets et afin de réduire d’une part, le volume de déchets des professionnels dans les déchetteries normalement réservées aux dépôts des particuliers et d’autre part, les coûts de traitement desdits déchets payés par les ménages via la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse prévoit de mettre en place en 2024 un contrôle d’accès des déchetteries multi-matériaux du territoire, à savoir :

- Déchetterie du Puits des Gavottes à Cavaillon (en attente d’une étude complémentaire sur la gestion des flux de véhicules) ;
- Déchetterie de Lauris ;
- Déchetterie de Vaugines.

L’objectif visé par ce projet est de diminuer de 30 % par flux les tonnages de déchets, ce qui représenterait une économie potentielle de l’ordre de 200 000 € à 250 000 € par an pour notre collectivité.

Le coût de mise en place d’un tel dispositif par déchetterie est estimé à 50 000 € TTC, soit un budget prévisionnel de 150 000 € TTC pour les 3 déchetteries susvisées.

Ce projet est éligible à la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux.

**Le Conseil Communautaire,**  
**Où le rapport ci-dessus,**  
**Délibère, et**  
**A l’unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** le projet de mise en place du contrôle d’accès des 3 déchetteries multi-matériaux du Puits des Gavottes à Cavaillon, de Lauris et de Vaugines pour un montant prévisionnel total de 125 000 € HT (150 000 € TTC) ;

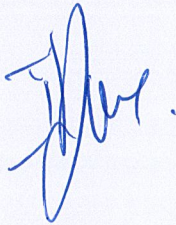
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

Descriptif	Montant HT	%
ETAT (DETR 2024)	62 500,00 €	50 %
AUTOFINANCEMENT LMV	62 500,00 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>125 000 €</b>	<b>100 %</b>

- **SOLLICITE** la subvention de l’Etat au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2024) à hauteur de 62 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle ROUX



Cavaillon, le 19 février 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

